



Séance du Conseil municipal du mardi 21 mars 2023

Procès-verbal

| | | | |
|-----------------|---|--------------------------|---|
| Présents | Mme Isabelle MERMOUD, présidente M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK | Exécutif | M. René JEMMELY, maire M. Olivier GOY, adjoint |
| | | Secrétaire | M. Henri GANGLOFF |
| | | Procès-verbaliste | M. Giovanni ERRICHELLI |
| Excusés | MM. Patrick FISCHLER, Philippe ISELI, Jacques HUTIN, Daniel MENETREY M. Éric GARDI | | |

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à oppositions : attribution, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre
 5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Communications des commissions
 7. Communication des dates des prochaines commissions
 8. Questions et divers
-

Mme MERMOUD, présidente du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre formellement la séance à 20 h 02 ; elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **MM. GARDI, FISCHLER, ISELI, HUTIN, et MENETREY**, le retard annoncé de **Mmes CERUTTI et SCHMID**, puis procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre de jour.



1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

La présidente du Conseil passe en revue le document en question page après page. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est **adopté par 5 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (6)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication formelle du Bureau n'est rapportée.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY revient sur les récents articles parus dans la presse et indique que le délai de recours contre la dernière décision du tribunal administratif est fixé au 30 mars 2023 ; il est très probable que la partie adverse dépose un recours dans ce délai. Dans le cas contraire, le nouvel échancier arrêté par le tribunal sera appliqué.

> *Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h10.*

3.2 Plan directeur communal

M. JEMMELY indique que le plan, dans ses grandes lignes, est accepté par le département, à l'exception du toilettage proposé par la commission ad hoc, ainsi que tout déclassement complémentaire.

La question est désormais de savoir si le Conseil souhaite maintenir le plan tel que préparé, afin que les retouches souhaitées soient référencées officiellement, ou alors le modifier dans le sens des remarques et refus du département.

Après en avoir brièvement débattu puis voté, **à l'unanimité (7)**, le Conseil confirme que le plan doit être maintenu tel que les travaux de commission l'ont défini.



3.3 Terrains Portier

M. JEMMELY rapporte que les travaux ont commencé comme annoncé (*Ndr : voir PV précédent, point 6.2*) et qu'ils se poursuivront jusqu'à l'été, période au cours de laquelle débiteront les terrassements. Par ailleurs, il confirme le retour des premières soumissions, qui toutes se situent dans les prix et les objectifs définis. Pour le surplus, il indique qu'un livre photo est prévu, afin de suivre l'évolution du chantier.

> *Arrivée de Mme SCHMID à 20 h 20.*

3.4 Bâtiments situés à l'entrée de Sézegnin

M. JEMMELY informe que deux biens-fonds à cet endroit vont être rénovés prochainement ; ils offriront à terme deux appartements à la location et trois à la vente.

3.5 Convention époux Demierre

M. JEMMELY rapporte que les intéressés ne sont pas d'accord avec les modalités proposées par la commune et qu'ils l'ont fait savoir par l'intermédiaire de leur avocat. Afin de répondre à leur demande, le procès-verbal du 7 février 2023, comportant la décision communale en question, leur sera transmis.

4. Décision de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre

La présidente du Conseil donne lecture de l'énoncé de la décision concernée et des implications financières qu'elle comporte, tandis que son entrée en matière est **acceptée à l'unanimité (8)**.

Après en avoir brièvement débattu, étant considérées les interminables sollicitations du Fonds intercommunal que provoque la rénovation du bâtiment concerné, tandis qu'en définitive seule la Ville de Genève en augmentera son patrimoine,

Par 1 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 abstentions (8), la décision de l'ACG référencées ci-dessus est

REFUSÉE.

Une résolution motivée sera formellement transmise à l'ACG.



5. Proposition de motions et de résolutions

Néant.

6. Communications des commissions

6.1 Commission sociale

Mme CERUTTI annonce qu'une soirée destinée aux enfants de 7 à 12 ans se tiendra le 31 mars prochain, tandis que les activités liées à « Urban Training » recommenceront dès le 1^{er} mai 2023.

6.2 Commission environnement

Mme ZIELAZEK rapporte que la commission a décidé d'organiser un « vendredi vert » qui se tiendra le 24.11.2023, en opposition à l'habituel « *Black Friday* ».

Un autre projet est par ailleurs en cours d'élaboration, qui a pour objet la plantation d'arbres en lien avec les naissances sur la commune.

Une sortie « plantes médicinales » est programmée pour le 2 juin prochain ; l'événement est ouvert à 20 personnes, tandis que d'ultérieures précisions seront communiquées en temps utile.

Un atelier « vélo » est prévu le 1^{er} avril 2023, journée durant laquelle chacun pourra bénéficier de réglages ou de réparations mécaniques.

7. Communication des dates des prochaines commissions

| | | |
|--|-----------------|-------|
| ▪ Commission économie et agriculture : | à fixer | |
| ▪ Commission sociale : | 24 avril 2023 à | 20h00 |
| ▪ Commission finances : | à fixer | |
| ▪ Commission aménagement et travaux : | 17 avril 2023 à | 18h30 |
| ▪ Commission environnement : | à fixer | |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur : | à fixer | |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier : | à fixer | |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | en suspens | |



8. Questions et divers

- 8.1 **Mme DÖRFLIGER** se demande à qui appartient la fontaine-lavoir située sous le Château d'Avusy ; **M. JEMMELY** lui indique qu'il s'agit d'une propriété communale, en cours de rénovation, notamment à l'endroit de la toiture.
- 8.2 **M. BOSSON** souhaite connaître la date de parution du prochain bulletin communal ; **M. GANGLOFF** lui indique que celle-ci est établie au 1^{er} juin, tandis que le délai de remise des articles est fixé au 1^{er} mai 2023.
- 8.3 **Mme MERMOUD** rapporte qu'un des éléments en béton servant à arrêter les véhicules, dans le parking situé à l'arrière de la salle communale, est descellé ; **M. GANGLOFF** lui confirme que le dispositif sera rapidement rescellé.
- 8.4 **M. GOY** rappelle que les membres du Conseil sont les bienvenus pour représenter la commune à la « course du Coteau » qui se déroulera le 29 avril 2023 ; la composition de plusieurs équipes est possible, tandis que les inscriptions sont ouvertes auprès de la mairie.
- 8.5 **M. GANGLOFF** informe que la direction de l'AIG organise une visite de ses installations aéroportuaires le samedi 29 avril 2023, au matin; les inscriptions sont ouvertes auprès de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

La présidente du Conseil clôt la séance à 20 h 50.

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil